



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

PARIS, le 20 mars 2015  
Original anglais

Point 26 de l'ordre du jour provisoire

**PALESTINE OCCUPÉE**

**Résumé**

Le présent document fait suite à la décision 195 EX/5 (I) (D) du Conseil exécutif, dans laquelle celui-ci a prévu d'inscrire le point intitulé « Palestine occupée » à l'ordre du jour de sa 196<sup>e</sup> session.

Il n'y a aucune incidence financière ou administrative.

Aucune décision n'est proposée.

1. En application de la décision 195 EX/5 (I) (D) du Conseil exécutif, le présent document rend compte des faits nouveaux survenus depuis la 195<sup>e</sup> session du Conseil.

**I. JÉRUSALEM ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION 37 C/44**

2. Comme indiqué dans les documents précédents relatifs à ce point, un seul projet, qui concerne la conservation de l'église Saint-Jean-Baptiste, a été financé par la Fondation A.G. Leventis de Chypre au titre du Plan d'action pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem (2007). Se fondant sur une étude de l'UNESCO et sur le descriptif de projet, la Fondation A.G. Leventis et le Patriarche grec orthodoxe ont coopéré à la mise en œuvre des travaux de restauration. Une mission du Centre du patrimoine mondial a été envoyée à Jérusalem, du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2013, qui devait procéder au parachèvement de ce projet, dont l'exécution avait débuté en 2009. Le projet est aujourd'hui clos et le reliquat des fonds a été restitué au donateur en décembre 2014.

3. En décembre 2011, le Gouvernement norvégien et l'UNESCO ont signé un accord relatif au projet « Assurer la durabilité du Centre pour la restauration des manuscrits islamiques du Haram al-Sharif à Jérusalem ». L'objectif principal du projet est de renforcer les capacités du personnel du Centre dans divers domaines intéressant la préservation de manuscrits islamiques. L'exécution du projet a débuté en septembre 2012. Cinq membres du personnel supplémentaires ont été recrutés au titre du projet et 10 stages de formation aux techniques de conservation et de restauration ont été tenus à ce jour, auxquels sont venues s'ajouter des visites de centres de restauration à Paris et à Florence en 2013. Le projet a également permis de doter le Centre d'équipements et de matériel. L'UNESCO a mené deux missions de consultation, en octobre 2014 et en février 2015, afin d'examiner les progrès accomplis et de planifier les activités à mettre en œuvre en 2015.

4. Le projet « Sauvegarde, rénovation et revitalisation du Musée islamique du Haram al-Sharif et de sa collection » a vu le jour en 2008 grâce à un financement du Royaume d'Arabie saoudite. Les locaux du Musée islamique ont été remis en état et l'équipement nécessaire a été acheté afin de faciliter le processus d'inventaire et la numérisation des collections. Depuis 2011, neuf stages de formation ont eu lieu et le personnel permanent a suivi une formation à la conservation et à la gestion des musées, ainsi que des cours d'anglais et de programmation informatique. En outre, une réserve a été créée et les archives ont été numérisées. L'inventaire électronique et photographique a été achevé. La phase muséologique a débuté en septembre 2012 avec l'équipe de consultants sélectionnée par l'UNESCO, et la dernière touche est actuellement mise aux grandes orientations scientifiques et à l'agencement du musée, en consultation avec les autorités. Une équipe chargée d'attirer de nouveaux visiteurs a établi un rapport sur les attentes du public. Un certain nombre d'objets d'art ont été nettoyés et restaurés en vue de l'organisation d'une nouvelle exposition permanente. Dans le cadre de missions consultatives de l'UNESCO, en octobre 2014 et en février 2015, il a été procédé à l'examen des progrès enregistrés ainsi qu'à la planification des activités à mener en 2015.

5. À sa 38<sup>e</sup> session, le Comité du patrimoine mondial a adopté la décision 38 COM 7A.4, relative à l'état de conservation de la Vieille Ville de Jérusalem et de ses remparts. Dans cette décision, le Comité a notamment exprimé sa profonde préoccupation face à la persistance de fouilles et de travaux illégaux menés dans la Vieille Ville de Jérusalem et des deux côtés de ses remparts, et face au projet israélien de construire une ligne de funiculaire à double sens reliant le quartier des Maghrébins et le Mont des Oliviers.

6. Les rapports sur l'état de conservation de la Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts sont en cours d'établissement en vue de la 39<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial (Bonn, juin-juillet 2015).

7. Dans une lettre datée du 27 janvier 2015, la délégation permanente de Palestine a appelé l'attention de la Directrice générale sur le fait que, le 20 janvier, une délégation du Ministère des affaires étrangères israélien avait accédé au Mont du Temple/Haram es-Sharif. La délégation permanente de Palestine a déclaré qu'il s'agissait là « d'une violation flagrante de la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (La Haye, 1954) et de ses deux Protocoles ». Dans une lettre datée du 5 mars 2015, la délégation permanente d'Israël a apporté des éclaircissements quant à cette visite, déclarant qu'« *aucun des diplomates israéliens n'avait pénétré dans l'enceinte dans le but d'endommager le site et qu'ils n'avaient mis en péril ni l'authenticité ni l'intégrité de la Vieille Ville de Jérusalem* ».

## **II. RAMPE DES MAGHRÉBINS DANS LA VIEILLE VILLE DE JÉRUSALEM ET SUIVI DE LA MISSION DE SUIVI RÉACTIF UNESCO SUR LE SITE DE LA VIEILLE VILLE DE JÉRUSALEM ET SES REMPARTS ET DE LA RÉUNION D'EXPERTS UNESCO SUR LA RAMPE DES MAGHRÉBINS**

8. Conformément à la décision 176 EX/Réunion plénière spéciale et aux décisions prises par le Comité du patrimoine mondial depuis sa 31<sup>e</sup> session en 2007, le Centre du patrimoine mondial ne ménage aucun effort pour faciliter les échanges entre les experts israéliens, palestiniens, jordaniens et du Waqf en ce qui concerne la conception de la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem, comme pour faciliter la mission de suivi réactif UNESCO sur le site de la Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts et la réunion d'experts UNESCO sur la Rampe des Maghrébins.

9. Ces questions sont inscrites à l'ordre du jour de toutes les sessions du Conseil exécutif depuis sa 176<sup>e</sup> Réunion plénière spéciale (ainsi que depuis sa 192<sup>e</sup> session ordinaire), et le Comité du patrimoine mondial est lui-même saisi chaque année de l'examen de l'état de conservation de la Vieille Ville de Jérusalem et de ses remparts.

10. S'agissant de la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem, le Conseil exécutif, dans sa décision 195 EX/5 Partie I (D), a prié la Directrice générale d'envoyer sur place les compétences nécessaires pour l'évaluation des dégâts causés par les travaux israéliens menés récemment sur le site. À la date de l'établissement du présent document, l'UNESCO n'avait pas été en mesure de procéder à une telle évaluation.

11. S'agissant du suivi de la mission de suivi réactif UNESCO sur le site de la Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts et de la réunion d'experts UNESCO sur la Rampe des Maghrébins, le Conseil exécutif, dans sa décision 195 EX/5 Partie I (D), a invité la Directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour que la mission de suivi réactif et la réunion d'experts susmentionnées puissent avoir lieu, conformément à la décision 34 COM 7A.20 du Comité du patrimoine mondial, avant la 196<sup>e</sup> session du Conseil. Celui-ci a également demandé que le rapport et les recommandations de la mission, ainsi que le rapport de la réunion technique sur la Rampe des Maghrébins devant se tenir à Paris, soient présentés aux parties concernées avant la 196<sup>e</sup> session du Conseil. À la date d'établissement du présent document, ni la mission de suivi ni la réunion d'experts n'avaient pu avoir lieu.

### **III. LES DEUX SITES PALESTINIENS D'AL-HARAM AL-IBRAHIMI/TOMBEAU DES PATRIARCHES À AL-KHALIL/HÉBRON ET DE LA MOSQUÉE BILAL BIN RABAH/TOMBE DE RACHEL À BETHLÉEM**

12. Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Conseil exécutif depuis sa 184<sup>e</sup> session à la demande d'un certain nombre d'États membres.

13. Faisant suite à la décision qu'il avait prise à sa 194<sup>e</sup> session d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 195<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif, dans sa décision 195 EX/5 (I) (D), a déploré « la poursuite de la construction, par Israël, de routes privées pour les colons et d'un mur de séparation dans la vieille ville d'Al-Khalil/Hébron, ainsi que le déni de la liberté de mouvement et de la liberté d'accès aux lieux de culte qui en découle », et prié instamment Israël de mettre fin à ces violations, conformément aux dispositions des conventions, résolutions et décisions pertinentes de l'UNESCO.

14. Le Conseil exécutif a décidé d'examiner cette question à sa 196<sup>e</sup> session et invité la Directrice générale à lui soumettre un rapport d'étape à ce sujet.

15. Dans des lettres datées du 16 et du 20 février 2015, la délégation permanente de Palestine a appelé l'attention du Secrétariat sur la visite du Président d'Israël au centre historique d'Al-khalil/Hébron en février et sur la visite du Premier Ministre d'Israël envisagée sur le même site, affirmant qu'il s'agissait là d'un acte « *en contradiction totale avec les dispositions de la Convention de 1954* » et faisant part de sa préoccupation. La délégation permanente d'Israël en a été informée, et a été priée d'apporter les éclaircissements voulus.

16. À la date d'établissement du présent rapport, le Secrétariat n'avait pas été saisi d'un quelconque fait nouveau en rapport avec cette question. Si des renseignements complémentaires lui sont fournis au sujet des questions susmentionnées, la Directrice générale est disposée à publier un addendum au présent document avant la 196<sup>e</sup> session du Conseil exécutif.

### **IV. LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE GAZA**

17. À la 195<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, la Directrice générale a rendu compte de la réponse apportée par l'UNESCO à la crise de Gaza dans un document couvrant la période allant jusqu'au début d'octobre 2014 (195 EX/29 et Addendum). Dans cette partie du présent document, on trouvera donc un descriptif de la réponse apportée par l'UNESCO depuis octobre 2014.

18. En application de la décision 195 EX/5 (D), la Directrice générale a organisé le 11 mars une réunion d'information sur l'action menée par l'UNESCO – dans le cadre de la réponse apportée par le système des Nations Unies – en ce qui concerne la reconstruction et le développement de Gaza.

## **Éducation**

19. Avec l'appui technique de l'UNESCO, le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur palestinien, par l'entremise du comité national des partenaires, a mis la dernière touche au rapport d'évaluation nationale de l'Éducation pour tous.

20. Le 8 décembre, l'UNESCO et le Ministère ont tenu une consultation nationale sur l'EPT pour la Palestine, sur le thème « L'Éducation pour tous pour la Palestine : une éducation inclusive et de qualité pour l'après-2015 », qui a réuni quelque 270 participants du monde de l'éducation.

21. Avec le soutien financier du Comité saoudien pour l'aide au peuple palestinien, des bibliothèques ont été créées à Gaza et Khan Younis pour aider les élèves vulnérables en leur fournissant des manuels et les autres ressources dont ils ont besoin. En outre, il a été mis la dernière touche à un dossier de plaidoyer pour le droit à l'enseignement supérieur, dont chaque bibliothèque en mettra en œuvre les prescriptions selon son propre plan de travail. Les deux bibliothèques ont été conçues et équipées de manière à être accessibles aux personnes handicapées.

22. Entre septembre 2014 et janvier 2015, en collaboration avec l'Enabling Education Network (EENET, réseau qui met en place des conditions propices à l'éducation) et en coordination étroite avec le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, l'UNESCO a procédé à une évaluation des dommages infligés aux institutions et aux installations d'enseignement supérieur à Gaza. Le Ministère et les institutions d'enseignement supérieur ont ainsi pu recenser les besoins essentiels après la guerre de juillet-août 2014, et élaborer un plan d'intervention en faveur du secteur de l'enseignement supérieur.

23. Avec l'appui de l'UNESCO, le Groupe de travail du Secteur de l'éducation a mis la dernière touche, en janvier 2015, au chapitre consacré à l'éducation de l'Évaluation détaillée des besoins de Gaza. L'impact du récent conflit sur le secteur éducatif a été déterminé, ce qui a permis de jeter les bases d'une stratégie de relèvement.

24. L'intervention proposée par l'UNESCO à Gaza s'inscrivait dans le Cycle des programmes d'action humanitaire, l'objectif étant de faire en sorte que les établissements scolaires et d'enseignement supérieur soient en mesure de s'acquitter de leur rôle crucial en tant qu'espaces protecteurs pour les élèves et les communautés.

## **Culture**

25. À la suite de l'évaluation préliminaire des dégâts causés aux sites du patrimoine culturel et en réponse à la demande adressée à l'ONU par le Gouvernement palestinien, l'UNESCO a participé à la préparation de l'Évaluation détaillée des besoins pour le Secteur de la culture dans la bande de Gaza à la suite du conflit de juillet-août 2014. L'UNESCO a procédé à des enquêtes sur le terrain et à l'examen de divers sites afin d'évaluer les dégâts et les pertes ayant affecté le patrimoine culturel construit et les institutions culturelles à Gaza, et elle a proposé, en coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités et le Ministère de la culture palestiniens et en consultation avec les institutions culturelles locales compétentes, la mise en place d'un cadre de relèvement triennal qui serait axé sur les sites du patrimoine culturel et les institutions culturelles aux fins de leur restauration, de leur reconstruction et de leur remise en service. Le montant total des ressources nécessaires au relèvement du secteur culturel pour les trois ans à venir est estimé à 12,5 millions de dollars.

## Communication et information

26. L'UNESCO a apporté son appui à Filastiniyat, organisation non gouvernementale qui promeut les droits des femmes journalistes, en leur offrant un soutien psychologique et en renforçant leur capacité de présenter l'actualité, dans le prolongement du conflit qui a touché Gaza, en tenant compte de la problématique hommes-femmes. Les activités menées à ce titre l'ont été dans le cadre d'un projet financé par le PIDC, qui avait pour objet de donner au Club des femmes journalistes Filastiniyat des moyens de promouvoir la liberté d'expression et de faire entendre la voix des femmes dans la sphère publique. Le groupe cible de ce projet était composé de 265 femmes journalistes et de leurs familles, qui ont indirectement bénéficié des ateliers de conseil psychosocial et des activités connexes qui ont été organisés.

27. L'UNESCO a également aidé la chaîne de télévision Wattan à assurer une formation aux techniques des médias sociaux, à la communication et au travail en réseau. Dix membres essentiels du personnel de la chaîne et 10 volontaires (dont cinq originaires de Gaza) ont participé au projet. Ils ont également pu acquérir des compétences en matière d'écriture et de reportage, de prise de vue et de montage élémentaire d'images, de vidéos et de textes. Ce projet a constitué la première étape vers la constitution du Wattan Citizen Journalist Network (réseau de journalistes citoyens), dont le but est de servir de plate-forme ouverte et démocratique aux utilisateurs actifs des médias sociaux, aux blogueurs et aux journalistes citoyens en Palestine et de leur permettre de publier des articles et des contenus ayant bénéficié de services d'édition ou de montage professionnels.

## Égalité des sexes

28. Grâce au Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes, 21 représentants d'organisations non gouvernementales de Gaza ont pu suivre un programme de renforcement des capacités d'une durée de 192 heures, destiné à des chercheurs se consacrant aux méthodes de recherche quantitatives et qualitatives. L'accent a été mis sur l'étude des politiques dans l'optique de l'égalité des sexes. Les participants sélectionnés forment désormais un réseau. Un ensemble d'outils de formation a été élaboré, en partenariat avec l'Institut d'études féminines de l'Université de Birzeit, auquel il est actuellement mis la dernière touche, en anglais et en arabe.

29. L'UNESCO apporte son soutien aux activités de soutien psychosocial et de loisirs menées à l'intention des femmes et des enfants dans les refuges de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), en tirant profit des résultats positifs de la campagne de sensibilisation à la violence sexiste qui s'est appuyée sur des représentations théâtrales organisées au niveau des gouvernorats en Cisjordanie. Ces activités, qui seront exécutées en partenariat avec Theatre Day Productions à Gaza, débiteront en février 2015.

30. L'UNESCO apporte également son concours à des recherches consacrées aux incidences du conflit de juillet-août 2014 sur les relations entre les sexes à Gaza, qui mettent l'accent sur la situation économique des femmes et sur leur rôle en tant qu'agents de transformation et de reconstruction. Cette activité est menée en coopération avec ONU-Femmes et le FNUAP.

## Jeunes

31. Toujours à Gaza, dans le cadre de « Réseaux de la jeunesse méditerranéenne », programme multisectoriel régional financé par l'Union européenne, il a été mis la dernière touche au recensement national des organisations de jeunes actives. Ce recensement a été réalisé au moyen d'un atelier qui a réuni à Gaza des représentants de ces organisations, tenu le 30 novembre 2014 en coopération avec le FNUAP, et grâce à un outil en ligne qui a permis de repérer les organisations de jeunes gazaouies spécialisées dans les politiques, la législation, l'emploi, les médias et la sensibilisation envisagés dans l'optique des jeunes.